



## Travail effectué mais non rémunéré, et non déclaré

Par **Christine**, le **06/10/2008** à **23:25**

bonjour,

je suis intermittente du spectacle, et à ce titre j'ai été employée début aout pour une commande de fauteuil pour un lieu mythique parisien.

Les demandes de D.U.E. que notre chef de chantier avait demandé à notre employeur n'avaient pas vues le jour, mais comme la plupart du temps ds notre métier, nous avons fait notre travail, sans avoir cela, et sans avoir signé de contrat.

Arrivé à la fin du mois, nous avons attendu les salaires, mais nous étions apparemment tombé sur un escroc, comme cela peut malheureusement arriver...

Nous n'avons donc pas pu déclarer ce travail à l'assédic comme nous le faisons pour tout travail en début de chaque mois qui suit, et n'avons toujours pas été payé.

Notre chef de chantier qui est contact (chaotique depuis) avec l'employeur n'a pas eu gain de cause, et a en en contreparti gardé "en otage" la commande des fauteuils.

Demain, avec qq collègues, nous nous rendons sur les lieux de la livraison: le restaurant "le privilège", en dessous du "Palace" rue montmartre à Paris, et comptons tenir informé l'acquéreur / propriétaire des lieux, qui a commandé ces travaux à notre escroc d'employeur.

A votre avis, quel recours avons nous devant la justice (sachant que nous n'avons pas été déclaré et que nous n'avons pas signé de contrat avant d'embaucher), et à qui devons nous nous adresser pour que notre dossier soit pris en charge et aboutisse?

Je vous remercie vivement pour vos conseils, et attends votre réponse.

Melle Marot